

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8

POSTE :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires.

A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33;
 A. EWIG,
 Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 40 c.
 Réclames. 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Décembre 1879.

SOUSCRIPTION

En faveur des Pauvres

DE SAUMUR

Ouverte au bureau de l'Echo Saumurois

QUATRIÈME LISTE.

MM.

C. Coutard, négociant.....	20 fr.
Hay-Dubois, tapissier.....	5 »
M ^{re} Rottier-Dumény.....	20 »
Produit d'une quête à l'Institution Saint-Louis.....	69 25
De Neuville.....	40 »
Laroche.....	50 »
Girard, Edouard, avocat... ..	50 »
Ludovic Gilbert, propriétaire	30 »
Ernoult, pharmacien.....	40 »
Jules Rottier, propriétaire..	50 »
Henri Delavau.....	200 »
Thiffoine-Mercereau.....	50 »
Henri Thiffoine.....	50 »
Georges Guinebert.....	20 »
M ^{re} Courtiller.....	40 »
Les employés de la maison	
Sabatier.....	2 »
De la Vèze, avocat.....	20 »
Léon Mayaud.....	400 »
M ^{re} Ch. Leddet.....	25 »
Anonyme.....	5 »
M ^{re} Emile Proust.....	50 »
Proust-Lambert.....	50 »
Emile Thiffoine.....	20 »
G. Peltier, propriétaire.....	20 »
Anonyme.....	5 »
Camille Boutet.....	400 »
Vaillant, rue de Bordeaux..	40 »
Cadieu, père.....	500 »
Total.....	4.644 25
Listes précédentes.....	3.887 »
Total général.....	5.498 25

On peut souscrire indistinctement soit au bureau de l'Echo Saumurois, soit chez MM. Mérit, curé de Saint-Pierre; Foucher-Gilbert, rue de Bordeaux; de Neuville, rue Bodin; Le Brecq, rue Haute-Saint-Pierre; Laroche, place du Roi-René.

Par les soins de nos honorables concitoyens qui ont bien voulu se charger de la distribution des secours provenant du produit de la souscription ouverte dans nos bureaux, une première répartition de bons de pain, viande et cotrets a été faite aujourd'hui même dans les diverses paroisses de la ville.

Les porteurs de bons peuvent se présenter chez les fournisseurs ci-dessous, qui ont adhéré, et chez ceux qui adhéreront aux prix stipulés sur les bons.

Voici les noms des marchands de bois, bouchers et boulangers qui ont adhéré jusqu'à ce jour :

MARCHANDS DE BOIS.

MM.

Barthélemy, à Nantilly.
 Girard fils, place Dupetit-Thouars.
 Chatain, à Saint-Nicolas.

BOUCHERS.

MM.

Prouteau, à Nantilly.
 Bécheureau, rue Saint-Nicolas.
 Pallu et Grolleau, quartier des Ponts.
 Tessier, rue de la Tonnelle.

BOULANGERS.

MM.

Gourdineau, à Nantilly.
 Roué, Grand'Rue.
 Verron, rue Dacier.
 Leroy, rue Saint-Jean.
 Guth-Jousselin, Brisson, veuve Saunier, rue Saint-Nicolas.
 Girault, Leballeur, Lepelletier, quartier des Ponts.

Bulletin politique.

La session de 1879 est terminée, et jamais session n'a mieux mérité l'épithète que lui assigne la langue parlementaire. Tout a été, en effet, extraordinaire, pour ne pas nous servir d'un autre mot, dans cette session, où ministère et Parlement ont trouvé le moyen de paraître d'autant plus ridicules qu'ils avaient moins le temps de se montrer tels qu'ils sont. Ils n'avaient que quelques semaines pour étonner le public par leur prodigieuse incapacité, mais ils ont si bien fait, que ce court délai leur a suffi. « Il faut aboutir », disait M. Gambetta, en reprenant possession du siège présidentiel, et, dociles à sa voix, tous se sont empressés d'aboutir... à la plus parfaite démonstration d'une incurable incapacité. Quel zèle, quel entrain, quelle activité pour suppléer au petit nombre des séances ! A des hommes du commun, il eût fallu plusieurs sessions ainsi écourtées pour donner toute la mesure de leur vulgarité; mais la République accomplit des prodiges, et les héros qu'elle inspire savent donner à la sottise humaine une puissance qui ne connaît pas les limites de la durée.

Ne sont-ils pas extraordinaires ces ministres qui ont besoin de déposer leurs portefeuilles pour obtenir la faveur des scrutins; ce garde des sceaux qui salue notre magistrature comme « la première magistrature du monde », après avoir aidé à la discréditer, qui se déclare résolu à toujours la protéger, alors qu'il ne peut plus la défendre; ce ministre de la guerre qui s'indigne des attaques dirigées contre l'armée, après les avoir complaisamment tolérées, et qui joue le jeu de la démission, parce qu'il ne veut plus subir les exigences qu'il a constamment autorisées et auxquelles il n'a cessé d'obéir ?

N'est-elle pas extraordinaire cette Chambre qui accable les ministres de questions, d'interpellations, et qui, au moment du vote, s'empresse d'accorder à ces ministres les ordres du jour qu'ils demandent, comme

si elle se rendait la justice de croire que le témoignage de sa conscience est une décisive condamnation ?

On nous annonce un nouveau cabinet qui ne sera qu'un replâtrage de l'ancien.

Nous ne savons ce que sera le gouvernement qui doit ouvrir la session ordinaire de 1880. Mais nous pensons qu'il aura quelque peine à obtenir les succès que vient d'avoir un cabinet démissionnaire. Le ministère présidé par M. Waddington n'a eu qu'à manifester la pensée de se retirer pour être aussitôt soutenu tour à tour par la gauche et par la droite. C'est là une rare fortune qui achève de mettre en relief le caractère absolument extraordinaire de la session terminée. M. le président Grévy pourrait trouver, dans les derniers incidents parlementaires, la vraie solution de la question ministérielle : des ministres constamment démissionnaires ne seraient peut-être jamais renversés.

Chronique générale.

La composition des commissions administratives des Bureaux de bienfaisance et des Hospices d'Angers et de Saumur ont été l'objet d'une interpellation au Sénat, dans la séance du 20 décembre, par M. le baron Le Guay. M. Lepère a répondu. Déjà les lecteurs avaient été frappés des erreurs nombreuses de M. le ministre de l'intérieur dans sa réplique. M^{re} l'Evêque d'Angers vient de les relever dans une lettre qu'il adresse au ministre et que son étendue ne nous permet pas de publier aujourd'hui.

Nous la donnerons dans notre prochain numéro.

LA CRISE MINISTÉRIELLE.

M. de Freycinet a définitivement abandonné la mission de constituer un cabinet. M. de Freycinet était obligé de prendre le mot d'ordre à l'hôtel du Palais-Bourbon.

25

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

XIII

M. de Madiran avait renoué connaissance, le plus naturellement du monde, avec le baron d'Astiville, officier de marine en retraite, neveu de la défunte douairière de ce nom, et cousin de Victor d'Anglejean.

C'était un homme intelligent, froid, d'humeur morose; sa santé, compromise irrémédiablement par une atteinte de paralysie, faisait excuser ses boutades. Il ne sortait plus, n'ouvrait plus son hôtel, n'employait plus la moindre bribe de sa fortune pour le plaisir d'autrui, et pourtant sa chambre de malade n'était jamais vide de visiteurs : critérium d'où l'on pouvait déduire la valeur réelle de celui qui inspirait d'aussi sérieuses amitiés.

Il revit M. de Madiran avec plaisir, le lui exprima avec réserve, suivant sa coutume, et le présenta à sa famille : une femme âgée, remuante, sans distinction, un fils de trente ans, désœuvré, beau garçon, nul et parfaitement satisfait de sa personne.

Les d'Astiville, du moins la mère et le fils, se montraient plus assidus à l'hôtel d'Anglejean qu'ils ne l'étaient autrefois auprès de la comtesse, pendant les apparitions qu'elle faisait à Paris.

Les oisifs, qui appliquent au commerce de salons ce qu'ils appellent leur esprit d'observation, voyaient dans cette assiduité subite, dont les accès redoublaient depuis l'arrivée d'Emmeline, les symptômes d'un rapprochement de famille dont le caractère pouvait, par la suite, s'accroître d'une façon plus intime.

Sous les éventails, et moins de trois semaines après l'installation de M^{re} d'Anglejean sous le toit maternel, les bonnes âmes bien informées unissaient, d'un air entendu, les noms de Gustave d'Astiville et d'Emmeline.

Au bal de la comtesse qui avait eu lieu ce même soir avec un éclat étourdissant, la petite insinuation, qui se chuchotait d'oreille à oreille, prit les proportions d'un fait accompli.

Gustave d'Astiville y mettait, d'ailleurs, la plus évidente bonne volonté. Grand garçon, blond, de figure régulière et fade, fatigué par la vie parisienne, blasé sur les plaisirs du monde, posant au naturel pour l'homme désenchanté de tout et de tous, on était accoutumé à le voir traverser les fêtes les plus brillantes avec une indifférence ennuyée.

Et tout à coup, repris d'un regain d'illusions, ce

produit perfectionné de la civilisation boulevardière laissait au vestiaire son dédain habituel, pour revêtir un entrain vraiment jeune et un sourire sans effort.

On le voyait causer, condescendance rare ! s'occuper des dames, faveur qu'il ne prodiguait pas !... danser... oui, danser ! miracle véritable pour un Adonis de cette encolure, dont la danse pouvait rougir le visage, déranger les cheveux, essouffler la parole, compromettre enfin l'harmonie de sa chère personnalité !

Il est vrai que la partenaire qui l'avait invité à la violation de ses principes possédait tous les droits à une telle dérogation.

Emportée pour la première fois dans le tourbillon d'un bal, et d'autant mieux disposée au plaisir qu'elle n'en entrevoyait pas encore l'incurable inanité, Emmeline s'abandonnait à cet enivrement avec la curiosité des natures neuves. Tout lui semblait vrai dans ce milieu factice; sous les parures, elle croyait à la beauté; sous le rire, elle croyait à la joie.

Qui donc lui eût appris ce qui se trame dans un bal de chagrins secrets, de cupidités voilées, de déshonneurs en germe, de renoncements et d'écœurements ? Ce n'était pas sa mère, qui passait dans une valse entraînante. Ce n'était pas Pierrette, qui de sa vie n'avait entrevu spectacle de ce genre.

Emmeline allait donc, candide, au bras de son

cousin d'Astiville, supposant toutes les femmes heureuses, tous les hommes sincères, tous les fiancés ravis parce qu'elle voyait les femmes coquettes, les hommes empressés, et deux ou trois jeunes couples, de la société de la comtesse, qui se soucieraient en parlant de leurs noces prochaines.

Elle dansait volontiers, simplement, comme elle faisait toutes choses, sans se douter que la toilette de bal doublait la grâce idéale de sa personne, et que l'animation de la valse donnait à son visage expressif plus de charme qu'une régulière beauté.

Une toilette qui n'attirait pas le regard cependant, toute blanche, exquise de coupe, sans garniture maladroite; un nuage de tulle qui s'enveloppait autour d'elle, aussi chaste que si son voile de pensionnaire se fût fait robe de bal. Pas de bijoux aux bras, pas de fleurs dans ses cheveux noirs. Rien que le rayonnement sans pareil de sa jeunesse.

Les diamants de Césarine en pâlisssaient. C'étaient pourtant des bijoux rares, d'une splendeur cotée à la Bourse occulte des élégances féminines. Ils avaient causé des accès d'envie à plus d'une princesse, quand M^{re} d'Anglejean paraissait aux fêtes des cours étrangères.

Peut-être eût-il été de meilleur goût de ne les point mettre chez elle, et l'on pouvait s'étonner qu'une femme si parfaitement rompue aux usages du vrai monde eût commis sciemment cette faute.

C'est que Césarine jouait, cette nuit-là, sa su-

Il ne lui a pas été possible de s'entendre avec le Président de la République.

M. Grévy n'a pas caché son désir que M. Waddington conservât la direction des affaires.

Cependant M. Léon Say, après le refus de M. Waddington, aurait été chargé de chercher une combinaison dont il serait le chef.

Si ce dernier réussit à constituer un ministère, on croit que cette combinaison n'a aucune chance de durée.

D'ailleurs, M. Léon Say a expliqué à M. Grévy ses scrupules et les difficultés qu'une semblable mission allait lui créer.

Il ne pouvait, a-t-il dit, faire partie du nouveau ministère qu'à titre d'homme d'affaire et à cause de sa compétence spéciale en matière de finances.

Nous lisons dans le *Figaro* :

Nous sommes dans une ville de garnison du Nord, un jour de revue.

Au moment du défilé, la foule réclame l'hymne de Rouget de l'Isle.

Le général commandant s'avance vers les brailleurs les plus réussis, et :

— Êtes-vous tyrannisés ?

— Non !

— Entendez-vous mugir mes soldats ?

— Non !

— Paraissent-ils avoir l'intention d'égorger, jusque dans vos bras, vos fils et vos compagnes ?

— Non !

— Enfin, vos sillons ont-ils absolument besoin d'être abreuvés d'un sang impur ?

— Non !

— Eh bien ! alors, pourquoi demandez-vous la *Marseillaise* ?

???

M. Pouyer-Quertier à Nantes.

On lit dans l'*Espérance du peuple* :

Dimanche, M. Pouyer-Quertier faisait, dans notre ville, une conférence en faveur du travail national. La vaste salle de la Renaissance était pleine d'un public heureux de venir entendre l'éminent sénateur qui a mis au service de notre marine marchande, de notre agriculture et de notre industrie sa haute intelligence, son expérience consommée des affaires et sa vigoureuse éloquence. Nous résumons le discours si nourri, si sensé, prononcé par M. Pouyer-Quertier. Nous tenons à remercier ici l'éloquent conférencier qui, pendant deux heures un quart, a su traiter les questions les plus arides avec une clarté saisissante, avec un intérêt toujours soutenu. Les applaudissements chaleureux, souvent répétés, de l'immense auditoire, prouvaient à l'orateur avec quelle attention on l'écoutait et avec quel succès il portait la conviction dans les esprits.

En l'absence de M. Lozach, président du Comité, empêché par un deuil de famille, la réunion était présidée par l'honorable M. Voruz, qui, en quelques mots pleins de

prémière partie. Elle comptait ausculter le cœur de son public. Elle passait dans le monde comme sur une scène, tenant le rôle de jolie femme, sans conteste, sans rivalité.

Car ce n'était pas une rivalité que cette jeune fille qui était la sienne, et qu'elle aimait si mal. C'était la constatation brutale de son acte de naissance.

Elle voulait essayer à la fois d'avouer son âge en se montrant avec sa fille, et de rester femme à la mode malgré le désastre de cet aveu.

C'est pourquoi toutes les ressources de l'art, tout le talent des couturiers, tout le feu des pierres précieuses et toutes les séductions de la femme étaient réunis ce soir de fête pour affirmer, en le décuplant, le triomphe de Césarine d'Anglejean contre l'implacable réalisme de la quarantième année.

Combien elle était loin de soupçonner, l'innocente Emmeline, toutes les émotions dont elle était le pivot, tandis que son cavalier gardait son inexpérience avec des recherches d'amabilité !

Il se donnait la peine d'avoir de l'esprit, M. Gustave d'Aserville, et s'il n'y réussissait pas complètement, ce n'était point faute d'efforts consciencieux. Depuis longtemps, jamais peut-être, il ne s'était livré à une aussi prodigieuse dépense d'imagination.

La baronne d'Aserville, qui le contemplait avec pitié et jurement de sa prodigalité intellectuelle

lact, a présenté à l'auditoire l'éminent conférencier.

M. Pouyer-Quertier prend la parole en ces termes :

« Messieurs, je me suis empressé de me rendre à l'invitation du Comité des intérêts maritimes de la ville de Nantes, parce que c'est Nantes qui représente un des plus grands intérêts de cette capitale question de la marine marchande.

« Si, dans d'autres villes, j'ai eu à traiter des questions spéciales se rattachant à l'industrie, à l'agriculture ou au commerce, ici, la question prend encore une plus grande envergure ; il s'agit de traiter toutes les questions se rattachant à la marine marchande : or, la marine marchande est un des éléments les plus puissants, les plus féconds que nous puissions exploiter pour étendre notre influence sur le monde entier.

« Je vous parlerai donc tout spécialement, Messieurs, de la marine marchande ; mais il me sera impossible de ne pas rattachier les intérêts de cette puissante institution à tous les autres intérêts du pays ; qu'il s'agisse, en effet, des produits de l'industrie ou de l'agriculture, d'importation ou d'exportation, la marine marchande étant l'élément principal, l'élément vital qui alimente et favorise le développement de ces diverses sources de richesses, la prospérité des unes est inévitablement liée à la prospérité des autres, et l'on ne peut pas parler de l'une de ces branches de l'industrie nationale sans être fatalement amené à dire quelques mots des autres. »

Le plan du discours étant ainsi nettement tracé, M. Pouyer-Quertier dépeint, par un saisissant tableau, l'état de souffrance dans lequel se trouve actuellement notre marine marchande. Les chantiers se ferment, les ouvriers sont sans travail, le temps marche et la situation ne s'améliore pas. On a cependant nommé une commission parlementaire spéciale ; elle a étudié la question, déposé son rapport, puis... plus rien ! Qu'attend-on pour se décider à porter remède au mal ? Attendra-t-on que notre glorieuse marine, qui portait et faisait respecter naguère, aux quatre coins du globe, le drapeau tricolore, se soit éteint peu à peu et qu'il ne soit même plus possible de rien tenter pour la ressusciter ? (Applaudissements.)

Dans un passage très-chaleureusement accueilli, l'honorable conférencier montre combien est injuste la division qui existe dans notre marine : d'une part, la marine subventionnée, qui reçoit de l'Etat 25 millions par an pour faire un service postal qui rapporte à peine 4,200,000 fr. au Trésor, et, d'autre part, la marine marchande libre, celle des armateurs, qui, non-seulement ne reçoit rien de l'Etat, mais encore est obligée de soutenir une concurrence qui, dans de semblables conditions, est véritablement désastreuse et impossible.

Les grandes Compagnies de chemin de fer, qui, dirigées par les mêmes hommes ou à peu près que la Compagnie transatlantique, ne font des tarifs que dans un intérêt

d'après l'incessante agitation de sa personne, l'encourageait de loin à persévérer dans cette ligne de conduite.

C'étaient de petits signes de tête approbatifs et des sourires discrets qui semblaient dire : « A merveille !... continue !... tu es irrésistible !... Si ta cousine n'est pas subjuguée, j'y perdrai mon nom !... »

Emmeline se prêtait avec condescendance à cette avalanche de gracieux procédés. Elle s'étonnait pourtant que l'on pût accumuler dans l'intervalle d'une valse ou d'un quadrille tant de remarques flatteuses, de compliments exagérés et d'exclamations admiratives.

Il lui souvenait d'avoir lu, autrefois, une admiration plus sincère dans des yeux plus respectueux, et respiré une louange plus troublante, quoique muette, dans un souflet sympathique qui osait à peine être un « à revoir ! »

Mais les Accroches étaient loin !... et M. Robert de Madiran demeurait absorbé dans ses études de droit international !... Quelle étrange chose que le droit international pût si bien suffire à remplir la vie de M. Robert !

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENREUX.

privé et jamais en vue de l'intérêt général ; qui donnent à l'étranger des avantages qu'elles n'accordent pas à nos nationaux, contribuent, pour leur part, à entraîner le malaise dont souffrent nos armateurs. (Très-bien ! et applaudissements.)

Ce qu'il y a de plus étrange, continue M. Pouyer-Quertier, c'est que les hommes qui sont à la tête des Compagnies subventionnées sont tous partisans de la plus grande liberté commerciale ; ils sont libre-échangistes, ennemis déclarés de tout privilège... excepté toutefois lorsque ce sont eux qui en profitent ! (Rires approbatifs.)

Si encore, en échange des sacrifices que le pays s'impose pour payer aux uns une subvention, aux autres des garanties d'intérêt, ces hommes cherchaient à encourager, dans la mesure de leurs moyens, le développement de notre industrie ! Mais point ! Récemment encore, on avait à faire une commande de 12 millions pour construction de navires... A qui l'a-t-on faite ? A l'Angleterre ! Et, comme on se plaignait de cet abus véritablement criant, le gouvernement a fini par obtenir, a-t-il dit, que l'on nous confiât la réparation de deux navires ! A entendre les auteurs des traités de 1860, la marine marchande devait surtout et avant tout profiter des nouvelles conventions ; elle devait transporter tous les produits de notre sol, que les étrangers consommèrent, disait-on, dans des proportions énormes. — Q'est-il arrivé ? Non-seulement nos exportations n'ont pas pris cet immense essor que l'on attendait, mais c'est la marine anglaise qui a pris, pour ainsi dire, le monopole des transports, qui est devenue le convoyeur universel.

M. Pouyer-Quertier examine ensuite la cause principale des souffrances de notre agriculture : le développement imprévu et pour ainsi dire instantané de l'Amérique. Ce pays, dont la population n'est guère supérieure en nombre à celle de la France, dont le territoire est immense, qui jouit de toutes les facilités possibles de culture et d'exploitation de la terre, a construit depuis 1864 autant de chemins de fer qu'il en existe à l'heure présente dans l'Europe entière : soit environ 140,000 kilomètres. La France n'en compte que 25,000. L'Allemagne, 27,000. Les autres nations, beaucoup moins encore. Tous ces chemins de fer n'ont peut-être pas prospéré au point de vue financier ; ils n'ont peut-être pas fait d'excellentes affaires ; mais ils existent et on en profite pour transporter à vil prix, d'un bout de l'Amérique à l'autre, des viandes sur pied, mortes, salées, fumées, que l'on embarque au premier port venu, et qui viennent, exemptes de droits, faire concurrence aux nôtres.

L'Amérique ne nous envoie pas seulement des viandes, mais des céréales, des cuirs, des beurres, des fromages, etc. Bientôt elle ira plus loin, car elle plante déjà de la vigne, et commence à fonder une puissante industrie séricicole.

L'Amérique a donc pris, en très-peu de temps, un développement aussi considérable qu'inattendu. Selon toutes les prévisions, elle fera plus encore ; car elle vient, tout récemment, d'accaparer les fers et les fontes disponibles de l'Angleterre pour construire de nouvelles voies ferrées.

Cet examen fait, il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'Amérique est protectionniste et qu'elle fait payer uniquement aux produits étrangers les sommes nécessaires pour alimenter son budget. Elle prospère chaque jour cependant, et l'Angleterre, avec ses théories soi-disant libérales, en est réduite aujourd'hui à diminuer les salaires de ses ouvriers de 50, 60 et jusqu'à 70 0/0..., et malgré cela, son agriculture, ses propriétaires, ses fermiers sont dans la plus affreuse et dans la plus sombre des misères, les documents officiels le constatent. (Applaudissements.)

D'après les doctrines de Cobden, le libre-échange devait donner à tout le monde la vie à bon marché. Quelle erreur ! — L'Amérique est le pays du monde où l'existence matérielle coûte le moins cher, tandis qu'en Angleterre, si le pain coûte deux ou trois centimes de moins par livre, l'ouvrier, qui n'a plus de travail, ne reçoit point de salaire pour le payer.

Après avoir cité quelques chiffres qui établissent qu'en somme aucune branche de l'industrie française n'a profité des traités de commerce, même celles qui paraissent devoir en tirer les plus grands avantages, l'orateur termine en disant qu'il faut que ce régime cesse sous peu, si on ne veut pas voir tomber entièrement la marine marchande ;

après la marine, l'agriculture, et après l'agriculture, l'industrie.

M. Pouyer-Quertier proteste énergiquement contre les idées égoïstes ou prohibitionnistes que l'on a pu lui attribuer. Il a été le premier à demander que l'on frappât d'un droit les cotons et les laines qu'il emploie, ainsi que les jutes, les caoutchoucs et tous les produits que le pays ne produit pas, il est vrai, mais consomme pour les travailler et les manufacturer.

L'orateur termine en suppliant les personnes qui l'écoutent de se joindre à lui pour répéter à leurs représentants, tant de la Chambre que du Sénat : Nous ne voulons plus de traités de commerce, nous voulons que la France jouisse chez elle des mêmes avantages que l'étranger ; qu'il lui soit au moins accordé chez elle le traitement de la nation la plus favorisée. Nous demandons pour l'agriculture des droits compensateurs qui disparaîtront, si l'on veut, lorsque le blé aura atteint des prix trop élevés, soit 30 fr. l'hectolitre par exemple.

C'est là le seul moyen de soustraire la France à l'insoutenable concurrence qui la ruine ; c'est le seul moyen de lui rendre sa grandeur, sa prospérité et le rang qu'elle doit tenir parmi les nations de l'Europe et du monde. (Applaudissements.)

M. Pouyer-Quertier compte sur les populations bretonnes pour défendre avec lui la cause à laquelle il a consacré toute sa vie, et à laquelle il croit attachés le bonheur et le salut de son pays. (Longues acclamations et applaudissements répétés.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le froid est toujours très-intense ; le thermomètre est descendu la nuit dernière à 14 degrés ; aujourd'hui mercredi (midi), il est à 6 degrés au-dessous de zéro.

Le baromètre se maintient à 770.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

« New-York, 22 décembre.

« Un centre de perturbation atteindra les côtes de la Grande-Bretagne, en affectant peut-être celles de la France, entre les 24 et 26. Il sera accompagné de pluie, de neige dans le Nord. Forts vents ou bourrasques. »

M. Lasserre, ancien militaire, ancien secrétaire à la direction de l'intérieur en Cochinchine, est nommé à la perception de Distré, 3^e classe.

RECENSEMENT DES CHEVAUX ET MULETS POUR L'ANNÉE 1880.

Aux termes de la loi du 3 juillet 1877, sur les réquisitions militaires, et du décret du 2 août de la même année, un recensement général des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge doit avoir lieu tous les ans avant le 16 janvier, dans chaque commune, sur la déclaration obligatoire des propriétaires, et au besoin d'office par les soins du Maire.

Conformément à ces prescriptions, tous les propriétaires, en nom particulier ou collectif, sont tenus de se présenter, avant le 1^{er} janvier 1880, à la Mairie de leur commune, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement. L'âge se compte du 1^{er} janvier de l'année de la naissance.

Les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules qui n'auront pas fait à l'époque fixée la déclaration de ces animaux sont passibles d'une amende de 25 à 4,000 francs, et ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de 50 à 2,000 francs.

Il est rappelé d'ailleurs que le recensement dont il s'agit, comme ceux qui ont eu lieu précédemment, est une mesure d'intérêt général prescrite par la loi, et qui n'apporte aucune restriction au droit de propriété et aux transactions dont les animaux peuvent être l'objet.

Dimanche, on a trouvé sur la route d'Avrillé, près Angers, un homme étendu dans un fossé plein de neige ; il ne donnait aucun signe de vie. On l'a transporté à l'hôpital.

ou, grâce aux soins les plus pressés, il a pu être ranimé.

Le Journal Fléchois raconte le fait suivant, qui ne laisse pas d'être étrange :

« Samedi dernier, le train partant de Tours à 4 h. du soir et se dirigeant sur Le Mans, marchait avec une extrême vitesse; arrivé à peu près à trois kilomètres de Neuillé, les voyageurs entendirent comme une détonation, les lumières furent éteintes, et, avant d'en savoir la cause, ils se trouvèrent renversés, contusionnés. M. M..., négociant à La Flèche, fut enlevé par la violence du choc et projeté dans un compartiment voisin, où il tomba sur le dos des voyageurs, ce qui ne contribua pas à rassurer ceux-ci, dont un avait déjà un poignet fracturé, et un autre, M. X..., de Tours, une jambe blessée.

« Cependant, le train marchait toujours en produisant de fortes secousses et en faisant entendre des craquements peu rassurants. Arrivé à la gare de Saint-Paterne, on put constater le dégât, et deux wagons furent reconnus complètement hors de service; celui dans lequel était M. M..., le plancher en était littéralement broyé.

« Les voyageurs, tout émus et se félicitant d'en être quittes à ce compte, montèrent dans d'autres wagons et arrivèrent à Aubigné avec 35 minutes de retard. »

POITIERS.

Toute une famille a été sur le point d'être asphyxiée lundi sur le boulevard du Pont-Neuf, à Poitiers.

La femme Loubi, jardinière, avait laissé toute la journée dans sa chambre un réchaud allumé. Elle s'était couchée, ainsi que ses trois petits enfants, sans avoir éteint le réchaud. Vers huit heures et demie, elle fut prise de malaises. L'un de ses enfants commençait à s'agiter convulsivement, un autre écuma; elle n'eut que la force de sortir sur le boulevard, où elle s'affaissa presque sans connaissance.

On vint à son secours; elle fit signe de monter dans sa chambre, d'où l'on retira aussitôt les trois petits enfants. Les soins les plus pressés leur furent prodigués, mais le plus jeune est toujours dans un état très-alarquant.

Sa mère et les deux aînés sont hors de danger. (Journal de la Vienne.)

Mardi dernier, vers les cinq heures du soir, des cultivateurs de la commune d'Archigny, arrondissement de Châtellerauli, se rendant à travers champs, aperçurent le corps d'une femme ne donnant presque plus signe de vie. Ils reconnurent la femme Roy, âgée d'environ 60 ans, et s'empressèrent de la transporter à son domicile. Malgré des soins pressés, cette pauvre femme succomba le même soir, à 11 heures, par suite du froid qu'elle avait enduré.

UN CAFÉ SUR LA GLACE.

On nous écrit de Jargeau (Loiret), le 21 décembre :

« Un fait curieux à ajouter à ceux que vous relatiez dans un de vos derniers numéros concernant les grands hivers, est celui qui se passe actuellement à Jargeau.

« Un nommé Galland, de Saint-Denis-de-l'Hôtel, a dressé une tente au beau milieu de la Loire, sur le bord du chemin que les piétons et les voitures ont frayé, et il y débite du café à 25 centimes la tasse avec force assaisonnement de grosse caisse et de tambour; et c'est par centaines qu'il faut constater les consommateurs qui fréquentent cet établissement d'un nouveau genre.

« Les papas y conduisent même leurs enfants afin de mieux graver dans leur petite tête le souvenir de l'hiver rigoureux que nous traversons.

« Ajoutez à cela deux particuliers qui font rôti des marrons sur la glace, et vous pourrez vous faire une idée de l'effet bizarre que produit cette lucrative idée. »

Par arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, sont désormais assujettis à la vérification des poids et mesures les commerces, industries et professions indiqués ci-après qui ne figuraient pas dans les arrêtés antérieurs :

Fermiers d'abattoirs publics, Bimbelottiers, Blandiers, Chemisiers, Fabricants et

marchands de corsets, Escompteurs, Géomètres, Maîtres d'hôtels, Médecins et Vétérinaires vendant des médicaments, Marchands de moules et autres coquillages, Marchands de sable, Fabricants et marchands de tourteaux, Zingueurs.

MM. les vérificateurs des poids et mesures sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tribunaux.

L'affaire Moreau s'est terminée samedi devant la 1^{re} chambre de la Cour d'appel d'Orléans. Moreau, garde à Monts, arrondissement de Tours, était accusé d'avoir accidentellement causé la mort du sieur Conillon, surpris par lui en délit de chasse, et pendant une rixe qui avait eu lieu le 30 octobre dernier.

Les débats, présidés par M. le premier président S. Dumas, ont été très-intéressants.

M. Gautier, avocat général, a soutenu l'accusation contre Moreau.

Au banc de la défense était assis M. Georges Houssard, de Tours, qui avait consenti à assister, à Orléans, Moreau qu'il avait promis de défendre devant la Cour d'assises d'Indre-et-Loire, lorsque l'on pensait que l'affaire serait portée devant cette juridiction.

Après une plaidoirie chaleureuse et appuyée sur les considérations de l'ordre le plus élevé, l'avocat a demandé l'acquiescement de son client, ou, si la Cour pensait qu'il y avait eu imprudence, un abaissement aussi grand que possible de peine.

La Cour a rendu un arrêt qui établit que l'imprudence reprochée à Moreau a été tout à fait involontaire, et, en conséquence, il lui a été fait application de la loi, mais dans la limite la plus mitigée et la plus légère. Par l'arrêt, l'accusé Moreau a été condamné à 46 fr. d'amende et aux dépens.

Pour ceux que leur profession oblige à parler beaucoup : avocats, professeurs, orateurs, prédicateurs, quoi de plus désagréable qu'un mal de gorge, un rhume, ou restant de bronchite ? On emploie à profusion, mais sans grand résultat, chacun le sait, une série de pâtes, sirops, tisanes, etc., qui, le plus souvent, laissent la maladie suivre tranquillement son cours. Il n'y a guère que le goudron qui puisse apporter un soulagement rapide, ou peut dire presque instantané quand il est pris à dose suffisante. Pour obtenir ce résultat, il convient de prendre à chaque repas quatre à six capsules de goudron de Guyot.

Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient donc à quelques centimes par jour, et l'on peut affirmer que sur dix personnes qui l'ont essayé, il y en a neuf qui s'en tiennent à cette médication.

Les capsules de goudron de Guyot, en raison de leur succès qui grandit chaque jour, ont suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. (16)

BULLETIN FINANCIER.

Le marché, malgré le calme des affaires, présente une bonne tenue.

Les cours de nos rentes sont à peu de chose près les mêmes que ceux pratiqués hier en clôture : 3 0/0, 84.57 1/2; amortissable, 83.90; 5 0/0, 115.25.

Les fonds d'Etat étrangers sont plus fermes, sans donner lieu à plus d'affaires : Italien, 81.50; Florins or d'Autriche, 70.50; Turc, 9.75; Egyptienne unifiée, 258.75; Emprunt russe 1877, 92.5/8.

Les actions de nos Sociétés de crédit maintiennent l'avance acquise ces jours passés et présentent un courant d'affaires soutenues : Foncier, 4055; Mobilier, 632.50; Banque de Paris, 875; Banque d'escompte, 828.75; Banque Ottomane, 520; Mobilier Espagnol, 662.50.

La Banque hypothécaire continue à être recherchée à 695. On cote 275 les actions non libérées de la Banque européenne et 460 les libérées. Pas de changement sur la Banque parisienne.

Chemins de fer français toujours très-fermes.

Chemins étrangers en bonne tenue : Autrichiens, 597.50; Lombards, 476.25; Nord d'Espagne, 255; Saragosse, 307.50 à 310.

En valeurs industrielles, affaires actives sur le Gaz à 4335; Suez, 742.50; Délégations, 647.50. Les actions des Immeubles de Paris sont demandées à 585.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 21 décembre 1879.

Versements de 69 déposants (20 nouveaux), 14,381 fr. 30 c.
Remboursements, 12,851 fr. 12 c.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAYANNES.

Lundi 29 décembre 1879,

1^{re} représentation de

LE PETIT DUC

Opéra-comique nouveau en 3 actes, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Ch. Lecocq.

Premier acte : L'Œil-de-Bœuf au château de Versailles.

Deuxième acte : Le Pensionnat des demoiselles nobles de Luéville.

Troisième acte : Le Camp (décor nouveau, peint par M. Lutscher.

Les principaux rôles seront remplis par M^{mes} Rita Lelong, Chambéry, Longueville, M^{mes} Sureau, Boulanger, Letellier, etc.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dacherès. — La fête de la Presse au profit des pauvres de France et d'Espagne, par F. B. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Paris sous la neige, par R. Bryon. — Un fumeur, tableau de Van Ostade. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — L'astronomie populaire de Camille Flammarion. — Les Belles Amies de M. de Talleyrand, par M^{me} Mary Summer (suite). — Livres illustrés. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Fête de la Presse à l'Hippodrome, au profit des pauvres de France et d'Espagne : le kiosque de l'Univers illustré à la vente de charité. — Portrait de M. Elie Delaunay, membre de l'Académie des Beaux-Arts. — L'Observatoire de Paris, côté du sud. — Paris sous la neige. — Dessin du programme publié par l'Univers illustré, au profit des pauvres de France et d'Espagne. — Fête de la Presse à l'Hippodrome; le défilé des toreros, picadores, etc.; la vente de charité. — Un fumeur, tableau de Van Ostade. — Histoire de France depuis 1789 jusqu'en 1848 (deux gravures). — Rébus.

Abonnements (Paris et départements.)
1 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr.
— Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (décembre 1879), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Le Libraire Babuti. — Le Locataire des demoiselles Rocher, nouvelle (suite). — La Bouteille, par G. Kruiksbank. — Histoire de mon village. — L'Enthousiasme dans les Alpes. — L'Ancien droit de cyprès, à Bordeaux. — Aventures des restes de Christophe Colomb. — La Bataille de Sempach et Winkelried. — Le Ciel en 1880. — Nom des habitants des diverses localités de la France (suite). — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789 (suite). — Bénévent. — Trop tard !

Gravures.

Le Libraire Babuti, par Greuze (collection de M^{me} Lyne Stephens). — La Bouteille, par G. Kruiksbank (4 grav.). — Chenets du seizième et du dix-septième siècle. — L'Ancien droit de cyprès, à Bordeaux, peinture par Edmond Dupain. — Coffre de plomb découvert dans la cathédrale de Santo-Domingo. — La Bataille de Sempach, peinture par Konrad Grobb. — Cartes du ciel en 1880. — Une Bouquetière au dix-huitième siècle, d'après Watteau. — Porte de la cathédrale de Bénévent. — Trop tard ! peinture par Hans Dahl.

Les Almanachs pour 1880.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur*, de *l'Atelier*, du *Soldat* et du *Coïn du Feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez

es libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Les Almanachs de *l'Atelier*, du *Laboureur*, du *Soldat*, se vendent à Paris, 6, rue Furstenberg; 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste; — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

L'Almanach du *Coïn du Feu*: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste; — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte : 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de saive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésic. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET :

Elixir dentifrice de Dethan : le flacon... 2 fr.

Poudre dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Opiat dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADH. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué. La Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 DÉCEMBRE 1879.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	81 45			Crédit Foncier colonial	403			Canal de Suez	717 50	50	
3 % 1/2 amortissable	83 80			Crédit Foncier, act. 500 f.	1440		10	Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	113			Obligations foncières 1877	373			Société autrichienne	593		
Obligations du Trésor	113 23	03		Sec. gén. de Crédit industriel et commercial	716	11		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	519 30	1 50		Crédit Mobilier	832 50	2 50		Orléans	388 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511 50	50		Crédit foncier d'Autriche	731	5		Paris-Lyon-Méditerranée	387 50		
1865, 4 1/2 %	530	2		Est	707 50	1 25		Est	377 75		
1869, 3 %	408 50		50	Paris-Lyon-Méditerranée	1140			Nord	393 75		
1871, 3 %	403		75	Midi	880			Ouest	386		
1875, 4 %	514		1	Nord	1485		5	Midi	385		
1876, 4 1/2 %	515	1 50		Orléans	1135	10		Paris (Grande Ceinture)	387 50		
Banque de France	3360		50	Ouest	763	50		Paris-Bourbonnais	387 50		
Comptoir d'escompte	873			Compagnie parisienne du Gaz	1336 25	3 75		Canal de Suez	560		
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	825	2 50					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	58	omnibus-mixte.
1	23	soir,
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	36 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir,
4	44	omnibus-mixte.
10	28	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M^e LE BLAYE, notaire, à Saumur.

VENTE

sur licitation, en trois lots.

En exécution d'un jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-neuf novembre.

DES IMMEUBLES

Ci-après,

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Loeffel-Brazier.

Premier lot.

Une maison, située ville de Saumur, rue de la Comédie, n° 17, actuellement occupée par le Grand Café de l'Union, composée de rez-de-chaussée, deux étages, caves, greniers, mansardes, servitudes.

2^e lot.

Une autre belle maison, située également ville de Saumur, rue de Bordeaux, n° 51, composée de rez-de-chaussée, soubassement, deux étages, mansardes, greniers, servitudes, jardin derrière, terrain au nord de la rue, communiquant au jardin.

3^e lot.

Une vaste maison, aise au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, près Saumur, au levant de la route nationale, ayant rez-de-chaussée et premier étage sur la route, plusieurs bâtiments sur la cour, jardin à la suite.

Sur les mises à prix ci-après :

1 ^{er} Lot. — Maison du Grand Café de l'Union, rue de la Comédie, à Saumur, sur la mise à prix de trente-quatre mille francs, ci...	34,000 fr.
2 ^e Lot. — Maison rue de Bordeaux, sur la mise à prix de seize mille francs, ci...	16,000 »
3 ^e Lot. — Maison du Pont-Fouchard, sur la mise à prix de dix-huit mille francs, ci...	18,000 »
Total des mises à prix : soixante-huit mille francs, ci...	68,000 »

La vente aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges, le dimanche vingt-huit décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, heure de midi. (684)

ERRATUM. — La mise à prix de la maison de la rue de la Comédie, à Saumur, est de 34,000 francs, et non de 54,000 francs, ainsi que cela a été indiqué par erreur dans le journal portant la date de jeudi dernier.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Capucins, n° 38, Actuellement occupée par M. Jamain, épicer, Comprenant : boutique sur la rue, arrière-boutique, cave, petite chambre derrière et cuisine en contre-bas; au premier étage, deux chambres, mansarde au-dessus.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. TESSIER-GIARD, propriétaire à Saumur, rue du Préche, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (671)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour Noël 1880,

MAISON

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 10. S'adresser audit notaire. (622)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, Après faillite.

Le samedi 27 décembre 1879, à une heure de relevée, à Saumur, sur la place de la Bilange, il sera procédé, par le ministère de M^e Thubé, commissaire-priseur, à la vente aux enchères publiques de :

- 1^{re} UNE JUMENT DE TRAIT, sous poil rouan, hors d'âge;
 - 2^e UNE EXCELLENTE JUMENT NORMANDE, sous poil bai, âgée de sept ans;
- Dépendant de la faillite du sieur J. Jardin. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente, THUBÉ. (695)

A VENDRE

A près de 8 0/0.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché Saint-Honoré, 18, à Paris.

M^e GAUTHIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD, demande de suite un petit clerc.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON ET MAGASIN

Situés rue Saint-Jean, n° 29. S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (647)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE PAIRE DE MEULES

De 1 mètre 65 cent., Volets, tournants et vivants.

S'adresser à M. Joseph DAVY, menuisier à Saumur. (633)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

DEUIL COMPLET TOUT FAIT ET AVEC REMISE EN 40 HEURES

Confections, Robes, Lingerie, Costumes, Tissus deuil et demi-deuil. AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédier, quelle que soit leur importance, tous les deuils 10 heures après la réception de la commande. — Pour les robes, envoyer un corsage et la longueur de jupe. — Pour les Mod^s, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.

AU SABLIER, 2, D^e Montmartre, Paris. Envoi franco contre remboursement à partir de 2^e DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

MERVEILLEUX 12^e MONTRE CYLINDRE AMÉRICAINE

se remontant et se mettant à l'heure sans rien ouvrir, en beau métal nickelé richement décoré or relief, envoyés franco avec garantie sur facture et tarif de Montres et Chaines de tout prix et genre. Adr. mandat ou timb. au dépositaire de France, 6, Triboulet, r. Clois-Saint-Paul à Besançon (Doubs). LE MÊME Seul fab^r ayant exposé VEND : Montres à clef ordinaires 5 fr. Montres-Réveil à cylindre 18 fr. Remontoirs tout Argent, 4^e 25 fr. Remontoirs tout OR, 4^e 75 fr.

TABLE D'HOTE, SALLES DE RESTAURANT AU 1^{er}.

Le 24 Décembre 1879

OUVERTURE

DE

L'HOTEL DE LA PROMENADE

Rue Beaurepaire, n° 11,

Tenu par M. LABISPERE fils, chef de cuisine.

GABINETS PARTICULIERS, COMMANDES POUR LA VILLE

Voiture de places à l'hôtel, omnibus pour la ville et l'hôtel.

1 FRANC par AN 63,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Cots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 6,500,000 fr. Abonnements: UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

ÉTRENNES 1880

LIBRAIRIE E. MILON ET FILS

Assortiment complet des Chefs-d'OEuvre de la Librairie

Articles de Bureau, Objets d'Art et de Fantaisie Albums, Livres et Jeux de Patience instructifs pour les enfants.

MEUBLES ET TAPISSERIE

E. MARAIS

TAPISSIER-DÉCORATEUR

49, Rue d'Orléans, Saumur.

MEUBLES DE TOUS STYLES, SIÈGES & TENTURES

Travaux en tous genres à façon.

LE PAPI-AUTOGRAPHE

Nouvel Appareil pour imprimer soi-même sans encre et sans presse.

L'extrême simplicité, le prix peu élevé et les multiples applications de cet appareil le rendent indispensable à MM. les Notaires, Avoués, Huissiers, Hommes d'Affaires, en un mot à toutes personnes dont les occupations nécessitent l'envoi de circulaires, lettres d'avis, convocations, etc.

Les explications contenues dans l'instruction qui accompagne chaque appareil permettent à toute personne, sans aucun apprentissage, d'obtenir, à la première opération, des épreuves d'une netteté irréprochable.

N° 1, format in-octavo	fr. 6 »
N° 2 — in-quarto	10 »
N° 3 — ministre	13 »
N° 4 — in-folio	20 »

Expédition contre mandat-poste. Les appareils sont repris s'ils ne conviennent pas.

Adresser les demandes au fabricant, M. Théodore JULIEN, rue Rochebrune, 12, PARIS.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie} 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GNIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25. OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.